



L'avocat des sécessionnistes camerounais Me Femi Falana souligne que les leaders anglophones arrêtés au Nigeria ne peuvent être extraditer au Cameroun. Selon lui, il n'existe pas une convention d'extradition entre le Cameroun et le Nigeria.

« Si vous interpellez des étrangers et vous voulez les faire chasser de votre pays, ça doit être fait selon des accords d'extradition, mais il n'existe pas une convention d'extradition entre le Cameroun et le Nigeria », a-t-il expliqué au micro de RFI et rapporté par nos confrères de Cameroun-Info.Net.

L'avocat nigérian s'indigne de l'arrestation de Ayuk Tabe et son « gouvernement ». Il qualifie cela d' « injustifiable » et relève au passage que plusieurs de ces leaders anglophones bénéficient de l'asile politique au Nigeria.

En ce qui concerne les mandats d'arrêts internationaux qu'auraient lancé le gouvernement camerounais à l'endroit des sécessionnistes, Me Fami Falana déclare qu'il n'a jamais eu un.

« Je défie le Gouvernement du Cameroun de produire un mandat d'arrêt international. Il a été établi par quel tribunal ? », s'interroge l'avocat.

Ayuk Sisiku Tabe, le président autoproclamé de la République fantôme d'Ambazonie et neuf

membres de son gouvernement chimérique avaient été arrêté le 06 janvier dans un hôtel Abuja au Nigeria alors qu'il tenait une réunion.